

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an \$3.00
Edition hebdomadaire, par an 1.00
Invariablement payable d'avance
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion subséquente..... 0.124
Chaque ligne en sus, première ins... 0.08
Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT
DU 12 AVRIL 1878.

LE CRIME DES FEMMES

PAR
RAOUL DE NAVERY

(Suite.)

—En effet, quand les deux époux se trouvèrent seuls dans le petit boudoir, M. Courcy dit à Augustine :

—Je vais vous demander un léger sacrifice, mon amie.

—Lequel ?

—Renvoyez Framboisine.

—La renvoyer ! et pourquoi ? Je n'y songe nullement, je vous assure. C'est une fille adroite qui me coiffe à merveille et chiffonne avec goût. Vous parlez fort légèrement d'une chose grave pour une femme. Vous imaginerez-vous, par hasard, que je trouverais une autre Framboisine à la sous-préfecture ?

—Vous y trouveriez une servante convenable sous beaucoup de rapports, ma chère. Si nous habitons Paris, mon Paris ! je me mélerais nullement de vous assurer, d'une question qui ne regarde que vous. Mais ici aux Hausssois, dans le cœur même de cette famille travailleuse dont j'ai adopté les enfants, soigné les vieillards, administré les économies ; dans cette république que Fénélon bénit de ses mains de prélat et vantée de sa plume généreuse, des femmes du caractère de cette jeune fille exercent une dangereuse influence. Avez-vous remarqué l'action exercée lentement par cette fille ?

—Mais oui ! j'ai vu avec un certain plaisir que les petites quakeresses des Hausssois avaient des tournures moins gauches et des coquetteries de toilette. J'aime les jolis minois et les parures dans toutes les classes de la société.

—Enfant ! pauvre enfant ! dit M. Courcy qui, dans sa tendresse, s'obstinait à ne voir dans la conduite de sa femme qu'une légèreté enfantine. Mais si le luxe gagne les Hausssois, et si n'y a fait que trop de progrès, mon œuvre est ruinée.

—Ruinée ! s'écria Augustine en éclatant de rire, ruinée pour quelques mètres de rubans ?

—Oui pour cela ; le peu engendre le plus. Du mal naît le pire. Augustine, je vous en supplie, écoutez moi sérieusement, car en ce moment, je souffre une vraie peine morale. Cette après-midi, un cabaret s'est ouvert en face de la fabrique, un bal a été inauguré...

—Nous dansons bien, nous ; pourquoi ces braves garçons et ces jeunes filles ne nous imiteraient-ils pas ?

—Sans doute, sans doute, répéta M. Courcy en se levant et en arpentant le petit salon, nous dansons, nous donnons des fêtes. Nous recevons comme de grands seigneurs. Nous logeons quatre-vingts chevaux dans notre écurie, et nous avons un théâtre. Nous dépensons des sommes folles qui nous laissent moins riches et plus las. Et les ouvriers se disent : " Pourquoi n'imiterions-nous pas les maîtres ? ... " Mais c'est la ruine de mon œuvre, l'éroulement de tout ce

que j'ai fait de grand et d'utile ! Une part de mon âme est dans la colonie des Hausssois. Il en est temps encore. Il faut faire la part du feu. Je réagirai contre l'exemple. Vous m'aidez, Augustine, car vous m'aimez. Oh ! mon amie, avons-nous besoin de bruit pour nous trouver heureux ? Faut-il l'opposition de la foule à la solitude pour nous permettre de mieux apprécier la douceur de nos entretiens à deux ?

—Chère enfant, tu sais si je t'aime, tu sais si j'ai mis en toi ma joie et mon orgueil, prouve-moi que tu me rends cette tendresse absolue, ardente ; sacrifie-moi les plaisirs bruyants, les réceptions factueuses, ou du moins rends-les plus rares. Éteignons le brandon de discorde avant qu'il ait allumé l'incendie. Dis toi que, pour quelques bals de moins tu gardes la paix, l'aisance, l'honneur de vingt familles ; et dis toi aussi, mon Augustine, que tout ce que pourra ton mari pour composer les privations qu'il te supplie de t'imposer, il le fera avec joie...

M. Courcy s'arrêta devant Augustine et en achevant cette phrase que l'émotion étouffa presque dans sa gorge.

Madame Courcy poussa un petit fauteuil, et dit avec une expression de douceur mêlée d'une sorte d'ironie :

—Asseyez vous donc, mon ami.

—Courcy encore tout ému, s'assit en face d'elle.

—Si je vous comprends bien dit Augustine, vous me demandez de ne plus donner ni bais ni diners aux Hausssois, parce que vos ouvriers y puisent le prétexte de petits banquets. Si vous n'étiez pas aussi préoccupé de tous ces petits intérêts qui, à vrai dire ne sont pas les vôtres, vous comprendriez mieux, je crois, le rôle qui vous appartient aujourd'hui. Il y a en vous deux hommes distincts : l'administrateur, le manufacturier qui ordonne les affaires de la fabrique sans me consulter et sans m'en rendre compte, et le mari. Or, le mari ne doit s'occuper de moi que pour veiller à mon bonheur, et l'augmenter s'il le peut. Je ne choisis pas vos contre-maîtres, laissez-moi choisir mes femmes de chambre. Et je vous en prie, ne revenez plus sur cette question. Quand à me servir de toute distraction, n'y comptez pas. Voici la belle saison chacun va se disperser, et les Parisiens s'en iront partout, en Allemagne, en Suisse, en Auvergne. Vous allez donc avoir un peu de répit. Mais, je vous le demande, à quoi me servirait d'être riche, si ce n'était pour dépenser ses revenus d'une façon un peu large.

M. Courcy regarda sa femme avec une expression de douleur profonde.

—Vous m'aimez bien peu, si vous mettez les graves questions d'intérêt que je viens de vous exposer en balance avec quelques bals.

—Eh ! mon cher, je vous renvoie l'accusation ; vous m'aimez moins encore, si vous préférez le prétendu bonheur de vos ouvriers au mien propre.

—Mon Dieu, dit M. Courcy, vous ne voulez pas me comprendre.

—Je comprends que je ne veux pas vivre dans l'isolement.

—Et moi, je ne compte donc pas ?

—Vous ! mais je vous retrouve toujours.

—Augustine, vous avez des mots qui me blessent au cœur.

—C'est que votre cœur à un mauvais caractère.

Voyons, promettez moi de renvoyer Framboisine.

—Vous pouvez abuser de votre droit et la chasser.

—Et alors, vous me garderiez rancune ?

—Comme vous pouvez le penser.

—Ainsi, vous ne m'offrez aucun sacrifice, rien ?

—Vous m'y faites penser, il y a peut-être moyen d'arranger les choses...

—Oh ! je le sais, vous êtes bonne au fond.

—Attendez donc. Nous sommes au mois de mai... Fin de juin je partirai pour les eaux, emmenant avec moi Framboisine, et durant mon absence, vous prêcherez à vos ouvriers la simplicité dans les vêtements, et les suites dangereuses des bals champêtres. Je suis un peu lasse des bals, des courses à Paris, je me reposerai merveilleusement sur les bords du Rhin ; la comtesse de Maisonfort doit aller à Ems, je la rejoindrai...

Augustine dit cela d'une voix tranquille, en jouant avec les grains de jais de son collier.

—Vous parlez sérieusement.

—Aussi sérieusement que tout à l'heure.

—C'est bien. Bonsoir, Augustine ; cette journée m'a été pénible, je vais chercher un peu de repos.

—Vous partez fâché ?

—Attristé, voilà tout ; mais que cela ne vous empêche point de faire de doux rêves.

—Ah ! ces hommes d'affaires ! s'écria Augustine en se levant brusquement après le départ de son mari.

Et, de son côté quand le manufacturier se trouva seul dans sa chambre, il cacha son front brûlant entre ses mains crispées et murmura :

—Mon Dieu, si ma femme ne m'aimait pas.

X

MARIELLE

Dans le jardin des Saulaies, par une balle après-midi, Paul Barthier, assis sur un pliant, dessinait avec l'application d'un artiste le groupe charmant qui posait devant lui. Lory, entourée d'un buisson de roses-thé dont les fleurs laissaient effeuiller leurs pétales sur sa tête brune, serrait dans ses bras un bambino souriant, dont les petites mains jouaient avec une boucle dénouée de la chevelure de sa mère. Aux pieds de Lory, un grand chien de montagne servait de coussin complaisant à la jeune femme, et le grand paon familial, perché comme à son habitude sur un vase de cuite plein de fleurs lancéolées, laissait chatoyer au soleil sa queue peinte des couleurs du prisme.

L'aquarelle de Paul n'attestait pas l'habileté d'un artiste consommé, mais l'expression et la grâce du groupe qu'il reproduisait faisaient de son œuvre une chose à part, poétique et tendre. On sentait que son âme passait dans son pinceau. Le regard s'emplissait de telles effluves affectueuses que le jeune mari était toujours prêt à laisser le travail pour donner une caresse au modèle.

De temps en temps le visage un peu brun de Margot se montrait entre les massifs ; alors le paon faisait un mouvement de sa fine tête dont l'aigrette tremblait, et le chien ouvrait ses yeux clos. Puis, comme tous deux voyaient que l'indiscret appartenait à la maison, ils reprenaient leur immobilité, l'un sur le vase aux mascarons rieurs, l'autre sous les petits pieds de Lory.

Un bruit de pas rapides fit crier le sable de l'allée, et cette fois le chien poussa un sourd grognement, tandis que le bel oiseau, cédant à l'instinct de sa coquetterie, étalait en roue sa queue de pierreries.

Paul tourna la tête et reconnut Courcy.

—Je t'en prie, ne bouge pas, dit le jeune homme à sa femme, je veux voir ce que dira notre voisin de cette ébauche.

Benjamin adressa des compliments sincères à son ami, puis tirant un portefeuille de sa poche :

—Voici, dit-il le précieux produit par votre machine. Ces quinze mille francs ! tant que cela ! s'écria Lory. C'est pour le dot du cher enfant qui repose dans les bras de sa mère adorée... On achètera de beaux champs pour le mignon et les Saulaies deviendront un si grand domaine, qu'il faudra à Paul, le père aimé, sept jours et sept nuits pour en faire le tour.

—Pardonnez cet enfantillage à ma femme dit Barthier. Je vous assure que, si je traduis autrement ma pensée, je suis tout aussi satisfait qu'elle. Du reste, l'idée de Mme Barthier est excellente, nous agrandirons les Saulaies

(A Continuer.)

AVIS SPECIAUX.

Résultats remarquables.—La douleur cesse, les enflures diminuent, la fièvre se calme, et l'on revient à la santé en employant cette merveilleuse préparation connue sous le nom d'Huile Electrique de Thomas. Des milliers de personnes attestent ces résultats. Pourquoi ne pas s'en procurer de suite une bouteille ? Ce remède est peu coûteux et son effet est certain. Une seule bouteille a guéri une bronchite. Avec 50 cents valant de ce remède on a guéri une toux invétérée. Il guérit le catarrhe, l'asthme et le croupe. Avec 50 cents valant de ce remède, on a guéri des douleurs rhumatismales dans le dos. Voici quelques extraits de lettres reçues de différents points et qui doivent satisfaire les plus incrédules :

De Thomas Robinson, Farnham Centre : " J'ai été affligé de rhumatisme depuis dix ans et j'ai essayé sans résultat, plusieurs remèdes. C'est l'Huile Electrique du Dr. Thomas qui m'a guéri. Je la recommande à tout le monde."

De Dr Beaudoin, Hull, P. Q. : " Je vends l'Huile Electrique de Thomas depuis deux ans et jamais médecine ne m'a donné autant de satisfaction. Je l'ai employé moi-même avec les meilleurs résultats, pour soigner une fracture et une entorse."

De A. H. Gregg, fabricant de faucennes, Troyenburgh, N.-Y. : " J'ai eu le pouce pris dans une machine, et ne me trouvant pas alors chez moi, j'ai dû employer les premiers remèdes que j'ai pu me procurer ; mais je n'ai obtenu aucun résultat. De retour chez moi, j'ai appliqué l'Huile Electrique qui m'a immédiatement soulagé. J'emploie un grand nombre d'ouvriers qui ont tant de confiance dans votre huile que presque tous en gardent chez eux."

Garde à la contrefaçon.—Demandez l'Huile Electrique du Dr. Thomas. Voyez si la signature S. N. Thomas est sur l'enveloppe, et si les noms de Northrup & Lyman sont inscrits dans le verre, et n'en prenez pas d'autre. Vendue chez tous les pharmaciens. Prix, 25 cents. NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ontario, propriétaires pour la Puissance du Canada.

LE SIROP PERUVIEN est un tonique de fer, préparé expressément pour fournir au sang les éléments du fer. Sans alcool, sans aucune forme, ses effets énergiques ne sont pas suivis d'une réaction correspondante, mais sont permanente, et inclinent la vigueur, la force et une nouvelle vie dans chacune des parties du système, établissant une constitution de fer. Il remplace merveilleusement le vin ou l'eau-de-vie, chaque fois qu'un stimulant est demandé.

SUCCES ÉTONNANT.

Il est du devoir de chaque personne qui s'est servi du SIROP ALLEMAND DE BOSCHÉ, d'en faire connaître les merveilleuses qualités à leurs amis, pour la guérison de la consommation, de rhumes, de crampes, d'asthme, de pneumonie, et toutes les maladies de la gorge et des poumons. Personne ne s'en est servi sans avoir ressenti un soulagement immédiat. Trois doses soulagera en cas, et nous considérons qu'il est du devoir de chaque pharmacien de le recommander au consommateur montant, et de l'encourager à en essayer un moins une bouteille. 40,000 douzaines de bouteilles ont été vendues l'an dernier, et dans chaque cas il a donné satisfaction. Une telle médecine que le Sirop Allemand ne peut être trop connue. Parlez-en à vos pharmaciens. Bouteilles échantillons 10 cents. Bouteilles ordinaires 75 cents.

POELES! POELES!

POELES DE CUISINE,
POELES DOUBLES,
POELES SIMPLES.

Poeles et Grilles de Salon, à charbon et à bois. Aussi, une très grande variété de Poeles à Charbon, s'alimentant par eux-mêmes (Self Feeders) dans les grès les plus modernes, tels que : L'Argand, Argos, Américain, Graphie L'Empire Calcium, Défiance, Le Roi des Pôles, Alexandria, Shining Light, etc., etc.

A vendre par
DEBY, ST. LAUBERT & CIE,
Encanteurs et Courtiers,
Bloc Benard, 26, rue St. Paul.
Québec, 13 janvier 1878.

Tuyaux en étain recouverts en plomb, brevetés.

Plomb en feuille recouvert en étain, à l'usage des citernes.

Les meilleurs tuyaux pour approvisionner d'eau les résidences privées, et empêcher l'empoisonnement par le plomb.
A vendre par
C. & W. WURTELE,
Rue St. Pierre,
26 octobre 1877.

CELEBRE ONGUENT DE GRACE.

REMEDE CERTAIN pour les MALADES.



PREPARE PAR

Seth W. Fowles & Fils,

86, Avenue Harrison, Boston, Mass.

Le célèbre onguent de Grace est une préparation végétale inventée au 17ème siècle par William Grace, chirurgien dans l'armée du roi Jacques. Il s'en est servi pour soigner des milliers de guérisons dont l'importance a conduit la science des médecines les plus éminentes de l'époque, et tous ceux qui le connaissent le regardaient comme un bienfaiteur public.

PREMIER PRIX..... 25 cts. la boîte.
Le célèbre onguent de Grace guérit : Les plaies, les membres gelés, les dartres, le mal de gorge, le mal de tête, l'érysipèle, les durillons, la teigne, les gergures.

Les brûlures, Les abcès, La gale, Les entorses, Les blessures, Les coupures, Les plaies envenimées, Les ampoules, Les cors, Les panaris, Les morsures, Les têtes, Les verrues, Les tumeurs, Les pustules, Les furoncles, Les cancers, Le scorbut, Les ulcères, La rage, Les piqûres, Les tumeurs, Le goitre, Les éruptions causées par le frottement de l'orlie, les piqûres de puces, de maringouins ou d'araignées, et toutes les maladies de la peau et les éruptions en général.
A vendre par tous les pharmaciens et épiciers et tous les marchands de campagne aux Etats-Unis et dans les provinces Britanniques. Prix par la maille, 80 cts.
7 juillet 1877—1a

ANNONCES NOUVELLES.

Demandée - Joseph Poitras.
 Commis demandé - N. I. Deguise.
 Encan d'un fonds de banqueroute - Octave Lemieux & Cie.
 Vente importante d'immeuble - Octave Lemieux & Cie.
 Encan de meubles - A. J. Maxham & Cie.
 Marchandises Sèches - F. X. Lepage.
 Prelats - Glover, Fry & Cie.

QUEBEC,

VENDREDI, 12 AVRIL 1878.

BALLON CREVE.

Après les votes qui viennent d'avoir lieu à la Chambre et dans lesquels on a vu les conservateurs se diviser et répudier leur *dada*, il est permis de s'écrier: *La protection se meurt! la protection est morte!*

Tant que la protection reste dans les nuages ou s'étale dans le vague des termes généraux des amendements de Sir John, c'est parfait: tous les conservateurs crient: *Vive la protection!* Il y a dans ce mot de *protection* quelque chose de précieux qui séduit naturellement à première audition: on se sent protégé rien qu'en l'entendant. Mais c'est lorsqu'on descend dans les détails, qu'à mesure qu'on avance, l'ombre tutélaire se retire de vous. C'est à qui ne protégera pas ce que l'on veut protéger. Chacun veut bien qu'on le protège, mais on entend en même temps qu'on ne protégera pas le voisin; ou si l'on protège le voisin, il aime autant n'être pas protégé lui-même. Le drap tiré à droite et à gauche, finit par ne plus couvrir personne.

Une fois au pouvoir, dit Sir John, j'arrangerai tout cela, je composerai, d'après toutes les règles de l'art, un tarif qui satisfera tout le monde.

C'est là le cri de tous les charlatans, l'affiche de toutes les baraques: *onguent à tout guérir.*

Monté sur les banquettes de l'opposition, Sir John crie à tout venant: Protection commerciale, protection industrielle, protection agricole, protection minière; toutes les protections.

Il n'a établi aucune de ces protections lorsqu'il était au pouvoir, mais n'importe il crie à tue-tête: *Protection! Protection!* à en étourdir son auditoire conservateur qui répond *bravo.*

Mais voici l'épreuve qui arrive: l'un demande la protection sur la farine, l'autre sur l'avoine, un troisième la demande sur le charbon; alors l'auditoire se divise, se disperse, le charlatan prend d'un côté, les clients de l'autre, et la protection, abandonnée à elle-même, reste sur le carreau.

Lundi, M. Brown propose l'imposition d'un droit sur le blé et la fleur importés des Etats-Unis.

Sir John l'appuie avec 27 autres; mais tous les députés bas-canadiens l'abandonnent, et la motion est rejetée par 148 voix contre 28.

Mardi, M. Béchard propose l'imposition d'un droit sur le blé d'Inde et l'avoine importés des Etats-Unis.

La motion est rejetée par 114 voix contre 54. Sir John tient bon, mais MM. Masson, Blanchet, Bourbeau, Desjardins, Domville, McGreevy, Roy, le lâchent.

Harmonieux spectacle, bel accord, n'est-ce pas? Faites donc un parti protectionniste avec de pareils éléments.

Fidèle à ses votes, Sir John devrait au pouvoir taxer la farine, et il froisserait les intérêts représentés par 148 députés sur 176; il devrait aussi taxer l'avoine, et il froisserait les intérêts représentés par 114 députés sur 168.

C'est à dire qu'il aurait tout simplement la grande majorité contre lui.

Comment, avec de pareilles pièces, la farine ici, l'avoine là, le charbon plus loin, peut-on former un ballon sortant

ble? Aussitôt qu'elles sont rassemblées, les pièces craquent.

Et voilà comment le ballon de la protection, piqué ici, piqué là, crève avant d'avoir porté au pouvoir les aéronautes qui l'ont gonflé sur la place publique pour attirer la foule autour d'eux! Tout le monde s'éloigne du ballon crevé, en haussant les épaules et tourne le dos aux aéronautes déconfits

NOUVELLES ELECTORALES.

Faute d'espace, nous ne pouvons que résumer les renseignements électoraux que nous recevons des comtés en dehors de notre district.

A Hochelaga, le résultat ne fait plus doute pour personne: l'ex-Orateur Beaubien sera certainement battu par au moins 300 voix de majorité. Dans le comté voisin, Jacques-Cartier, la majorité ne sera pas si considérable, mais il n'y a pas de doute que M. St. Pierre passera.

Bonnes nouvelles de Berthier: la majorité reste fidèle à M. Sylvestre.

A Joliette, tout porte à croire que le transfuge Lavallée restera sur le carreau. Le Capt. Guillaud est fort bien accueilli partout, et le comté redevient libéral à vue d'œil. On porte déjà à 200 voix de majorité du candidat libéral.

Les jours de M. Mathieu sont comptés, à Richelieu. Le Dr. Bergeron va certainement le mettre à la porte.

Nous pouvons sûrement inscrire Bago sur la liste de nos conquêtes. M. Blais est très populaire et M. Dupont passera les ponts.

Notre ami, M. Préfontaine, conservera Chambly à la barbe de l'ex-premier ministre.

Pas de candidats encore à l'Assomption, mais on ne perd rien pour attendre.

MM. Fiset et Fabre ont rapporté à Ottawa de bonnes nouvelles du comté d'Argenteuil où ils ont été parlé mardi.

Bonne apparence dans le comté d'Ottawa: M. Eddy, l'ancien député local, se rallie à la candidature de M. Ledue contre le Dr. Dahamel.

NOTES POLITIQUES.

On nous écrit de l'Islet, 10 avril, que la veille au soir, il y a eu une petite réunion de *bleuts*, présidée par M. Chapais, fils, qui a débité pour sa part un petit boniment pour M. de Boucherville. Lorsque MM. Dussault et Ev. Leclerc lui ont offert la réplique, le jeune président a refusé, et a dit qu'il avait affaire ailleurs. On comprend quelle fut l'hilarité des électeurs en entendant cela. Le jeune Chapais se retira au milieu des sifflets et bien heureux d'en être quitte à si bon marché. L'assemblée donna ensuite trois heures enthousiastes au Lieutenant-Gouverneur. Pas d'Thibault! Pas d'Chapais! Pas d'Marcotte! Hourra pour Dupuis!

Vendredi dernier, on se réunissait en grand nombre chez M. Barthélemi Rochette, à la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf. Il devait y avoir discussion publique entre M. L. P. Bernard, N. P., de Cap Santé et M. Ant. Plamondon, de la Pointe-aux-Trembles. M. Bernard se rendit à l'assemblée, mais M. Plamondon jugea prudent de ne pas s'y montrer, en dépit de toutes ses fanfaronnades; on eut beau aller le prier de venir, le vieil artiste demeura sourd. Ce que voyant, M. Bernard, et son compagnon M. Tapin, adressèrent successivement la parole à l'assemblée qui adopta à l'unanimité les résolutions suivantes:

Proposé par Joseph Angers, éc., maire, Ferdinand Turgeon, éc., ex-conseiller, François Larue, Magloire Clermont, éc., secondé par Eucher Loriault, Louis Larue, Louis Gauvin, Désiré Jobin, éc., :

"Que cette assemblée approuve la conduite de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur; qu'elle a pleinement confiance dans l'administration Joly; et que toutes ses sympathies sont pour l'Hon. François Langelier qu'elle reconnaît comme un véritable défenseur de nos droits, un ami véritable de la classe agricole et un ennemi juré des taxes." Adopté unaniment.

Des remerciements furent ensuite votés à l'unanimité à MM. Bernard et Tapin.

Les électeurs de St. Félix du Cap-Rouge, comté de Québec, ont adopté la résolution suivante:

Proposé par MM. Luc Routhier, Z. Tardif, Germain Gauvin et Michael Quirk, secondé par MM. F. Poitras, D. Feeny, L. Maguire et D. Thivierge et résolu:

"Qu'après avoir pris connaissance des explications données par Son Excellence Luc Letellier, Lieutenant-Gou-

verneur de la province de Québec, à Son Excellence Lord Dufferin, Gouverneur Général, à l'égard de la démission du ministère de Boucherville, cette assemblée approuve la conduite de Son Excellence dans cette circonstance, et de plus le remercie d'avoir délivré la province d'une politique ruineuse; et s'engage en conséquence à appuyer de toutes ses forces le candidat de l'économie, l'hon. D. A. Ross.

Hier soir, il y a eu réunion des électeurs favorables à l'Hon. M. Ross, à Charlesbourg chez M. Pierre Pageot, sous la présidence de M. J. Bte Martel.

MM. Rémillard et Bédard ont successivement pris la parole et ont reçu excellent accueil.

Le grand Barnabé Parent a commis l'effronterie de se rendre à cette assemblée avec un jeune avocat timide et modeste de cette ville, M. Stafford. Il a voulu s'imposer à l'assemblée, mais on lui a répondu que ce n'était pas son affaire. Voyant qu'il ne réussirait pas, Barnabé est parti avec quelques criards, qui ont brisé quelques vitres de la maison et qui ont hurlé tant et plus pour donner libre cours à leur dépit.

On voit que les amis de M. Garneau se conduisent bien à Charlesbourg.

Le 9 au soir, il y a eu à St. Bernard, comté de Dorchester, assemblée des électeurs. M. Audet (Nicodème) avait promis d'y aller rencontrer M. Paradis, le candidat libéral. On attendit longtemps, et finalement on reçut une dépêche de Nicodème disant qu'il ne pouvait aller rencontrer M. Paradis, mais qu'il se trouverait avec lui à St. Isidore le lendemain. M. Paradis a pris alors la parole et parlé deux heures durant avec un succès remarquable.

La paroisse de St. Bernard votera en masse pour le candidat libéral: il y en aura 2 ou 3 pour M. Laurent Gagnon, candidat indépendant et 2 pour M. Audet.

Mercredi soir, les candidats MM. Paradis, Audet (Nicodème), et M. Laurent Gagnon se sont rencontrés à St. Isidore à la salle publique. Il y avait un nombre considérable d'électeurs. Succès complet pour M. Paradis. M. Nicodème ayant avoué qu'il ne pouvait pas parler, a fait demander par M. Paradis à l'assemblée de lui permettre de se faire représenter par un grand orateur, M. Rouillard, du *Nouveliste*.

L'assemblée a refusé d'entendre M. Rouillard. M. Audet a parlé cinq minutes, durant M. Paradis a emporté l'assemblée. En désespoir de cause, M. Rouillard et M. Audet ont voulu faire une autre assemblée chez le maire, M. Nadeau, mais ils n'ont eu que dix personnes qui les ont suivis.

Dimanche dernier, à Ste. Marie, Comté de Beauce, M. Achille Fortier, et M. Grondin, avocat, ont adressé la parole aux électeurs, après la messe sur la place de l'église; mais comme le temps était mauvais, on ajourna l'assemblée au soir à la salle publique où M. Grondin, qui est un excellent orateur, reçut l'accueil le plus cordial. Il y eut bien un jeune orateur, d'à peine dix huit ans qui voulut pérorer et qui pérorra. On se moqua de lui; on le regarda gesticuler comme un pantin. Les enfants, on ne les reconnaît plus.

La candidature de M. Poirier fait du chemin et M. Dulac n'a qu'à se bien tenir.

Le *Canadien* et ses correspondants, font beaucoup de bruit à propos d'une erreur commise par un de nos correspondants à l'endroit de M. Deschêne. Que M. Deschêne se soit trouvé à St. Eloi ou ailleurs, ou ne s'y soit pas trouvé, cela n'est pas de grande importance au point de vue de la situation; il est toujours sûr d'être rossé par tout où il ira et surtout où il rencontrera le candidat, M. Pouliot.

Dimanche, M. Pouliot et M. Deschêne se sont rencontrés à Ste. Arsène. Cette paroisse votera carrément pour le candidat libéral; c'est là la clef de l'élection dans le comté de Témiscouata.

Le *Canadien*, le *Courrier*, et tous les journaux de l'homme au \$32,000, n'ont pas dit un mot de l'emprunt de \$500,000 que vient de faire le nouveau gouvernement à 6 pour cent, tandis que M. de Boucherville s'il fût resté au pouvoir aurait payé 7 pour cent sur le même emprunt, d'après les arrangements qu'il avait pris par l'entremise de son trésorier, M. Church.

Ils s'abstiennent aussi de parler du Parc au Palais que M. Joly vient d'obtenir *gratis* du gouvernement fédéral pour les ateliers du chemin de fer du Nord.

Ils ont aussi une *peur bleue* de voir le gouvernement fédéral prendre le chemin de fer du Nord sous ses charges comme tronçon de Pacifique.

Parlez nous donc un peu de tout cela!

L'ÉLECTION DE LOTBINIÈRE.

Le triste personnage qui a nom Guillaume Amyot, le défenseur de la religion, le porte-étendard du conservatisme dans le comté de Lotbinière, fait preuve de la plus insigne mauvaise foi dans la circulaire qu'il vient de faire distribuer dans le comté que représente si dignement l'hon. H. G. Joly, premier ministre de la province de Québec.

Instruit à l'école des Langevin, pré-décesseur du célèbre Vallée au fauteuil éditorial d'un chiffon qui a nom le *Courrier*, le digne émule d'un "gibier de prison," le célèbre P. G. H., qui tous les jours dans les colonnes du *Canadien* lance à la face de tout ce qui est honnête et respectable, l'injure et la calomnie; ce vil manant s'est surpassé cette fois-ci dans la tentative qu'il fait de ternir le nom sans tache, et le passé glorieux d'un homme qui n'a encouru la haine des conservateurs, que parce qu'il est en fait d'honnêteté et de capacité à cent coudées au-dessus de ses vils détracteurs, qui prennent tous les moyens pour le perdre dans l'estime publique.

On ne saurait donner une idée de la bassesse de l'homme qui s'est abaissé jusqu'à mettre dans la bouche d'un politicien aussi hautement honorable que est l'Hon. Premier Ministre de la Puissance, des paroles qu'il suit très-bien n'avoir jamais été prononcées par celui qu'il essaie, mais vainement, de dénigrer. Il ment sciemment, mais que lui importe à lui le mensonge, si par là il atteint son but. Les principes révolutionnaires qu'il impute à son adversaire, celui-ci ne les a jamais prononcés, nul ne le sait mieux que lui; cependant il l'affirme hautement, espérant par cette tactique malhonnête capter le vote de ceux auxquels il débite, avec l'air le plus hypocrite que l'on puisse imaginer, les mensonges les plus chiontés et les calomnies les plus infâmes.

Et, quelques âmes innocentes se laisseront prendre à ce manège et donneront leur confiance à ce piètre Sire qui, abrité de sous le manteau de la religion, lui dira, avec le ton larmoyant et l'air hypocrite qu'on lui connaît, que s'ils veulent conserver leur liberté, leur religion, leurs *mœurs*, ils doivent voter pour lui, l'envoyé des plus hautes autorités ecclésiastiques, qui lui ont confié la charge de faire connaître aux électeurs du comté de Lotbinière, le danger imminent où serait placé la religion catholique, s'ils élaient M. Joly!

Mais l'impudence de Guillaume Fritz ne restera pas sans récompense: le verdict que, dans sa colère d'avoir été un instant la dupe de ce charlatan politique, le comté de Lotbinière rendra le 1er mai, plongera avec Fradet pour guide, Tarte, Vallée, Amyot et toute cette racaille au fond de l'abîme.

St. Jean, 10 avril 1878.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le Rédacteur de l'Événement, Monsieur,

Ayez donc la bonté de m'accorder un court espace dans votre intéressant journal pour les quelques remarques qui suivent touchant la candidature de M. G. Amyot, dans le comté de Lotbinière, et la circulaire qu'il a fait distribuer dans le comté. J'arrive aujourd'hui même de St. Sylvestre où j'ai assisté à une assemblée qui y a eu lieu dimanche dernier. Les deux candidats, l'hon. H. G. Joly et M. G. Amyot, devaient prendre la parole. M. Joly parla le premier, et dans un discours interrompu à chaque instant par des hurrahs frénétiques, il expliqua la crise survenue à Québec, et les considérations qui l'avaient porté à accepter l'offre que lui fit le Lieutenant-Gouverneur de former un cabinet.

Lorsque vint le tour de M. Amyot, l'assemblée entière protesta contre sa candidature, disant qu'elle avait pleine confiance en l'hon. M. Joly, et fit comprendre à ce pauvre Guillaume que ses mensonges n'auraient pas d'effet auprès d'eux et qu'il n'avait qu'à se retirer. M. Joly, avec sa courtoisie habituelle, insista pour que l'on vint à écouter M. Amyot qui put ainsi parler, et qui en profita pour insulter de la manière la plus grossière M. Joly qui ne réussit que difficilement à empêcher qu'on ne fit une mauvaise affaire à ce pauvre Fritz. Aussi, le succès de l'hon. M. Joly sur son indigne adversaire ne fait de doute pour personne, malgré les moyens malhonnêtes employés contre lui.

St. Laurent, Ile d'Orléans, 9 avril 1878.

M. le Rédacteur.—Il est bien pénible pour moi d'être obligé de revenir à la charge contre certaines correspondances, qui ont paru dans le *Canadien* du 19 mars et le 6 avril. Les auteurs

de ces écrits sont bien connus; le chef d'entre eux, il y a deux ans était un libéral avancé; aujourd'hui, il est l'instrument le plus triste de M. Angers en débitant les mensonges et les calomnies les plus odieuses contre moi et le parti que je défends aujourd'hui; ces braves correspondants sollicitaient de l'emploi de M. Angers, et en retour ils lui promettaient l'influence de toute la famille; aujourd'hui, malgré les 12 à 13 cents piastres reçues par l'entremise de M. Angers pour certains ouvrages, un membre seul de la famille votera pour M. Angers. Il y a quelques jours, petit Louis s'apercevant que le terrain sur lequel il s'était engagé allait céder sous ses pas et que la poule aux œufs d'or allait lui échapper, s'est rendu aux pieds de l'honorable ministre des terres de la Couronne pour lui faire ses excuses. J'ai tout lieu de croire que ce gentil garçon, du moment que les libéraux seront assurés du pouvoir, ne sera pas seulement libéral en politique mais bien un libre-penseur, comme il s'est souvent déclaré par ses idées fausses et impies. Ces honnêtes gens m'accusent d'avoir eu affaire à la loi de faillite, je sais que je n'ai pas été heureux dans le commerce, mais à qui la faute? peut-être à vous, correspondants du *Canadien*, que j'ai attendus bien trop longtemps et à quelqu'autre de votre famille; qui ont des affaires avec moi depuis 15 ans, peut-être n'en serai-je jamais payé; vous trouvez que je suis trop ignorant pour écrire dans les journaux, mais je crois, que vous m'avez fort bien compris; je sais que je n'ai pas eu l'avantage comme vous de faire un cours d'étude en partie par charité; je sais aussi que je ne suis pas un phénomène comme vous qui, dans votre trentième année, êtes encore abrité par le toit paternel où votre vieux père vous paie de ses sueurs votre pain quotidien. Vous voulez aussi défendre la vieillesse insultée, moi je vous dirai que la vieillesse n'a pas plus d'excuse que la jeunesse quand elle s'écarte du droit chemin, et je répète que la flagellation était bien méritée pour ces vieux grossiers; vous me conseillez de retourner à mon ancien métier, barbier de chevaux; je n'ai jamais exercé ce métier, et je ne vois que des sacrifiants de votre espèce, qui pourraient remplir cet office, supposons pour un instant, que je fus le barbier du cheval du respectable vieillard que vous défendez, vous savez très bien que ce cheval ne lui coûte pas un seul sou, mais bien tout prêt de \$450 à moi, et c'est ce que vous appelez aujourd'hui un vieillard respectable? vos opinions ont bien changé; où est donc votre bonne foi? vraiment vous n'êtes pas sérieux, vous me faites pitié. Vous dites encore que je suis myope, que je ne vois peu clair, que je n'ai rien de commun avec les braves et intelligents conservateurs, excepté le nom. A cela je vous répondrai que les intelligents conservateurs d'autrefois qui formaient une grande majorité dans la paroisse, sont tous assez intelligents aujourd'hui pour appuyer la candidature de M. Chs. Langelier, malgré la *Pastorale* qui a passé à travers le guichet d'une lucarne, et que vous colportez dans plusieurs familles, afin de les engager à ne pas aller enregistrer leurs votes. De plus vous affirmez que je ne suis plus admis dans les presbytères, et vous faites circuler dans les paroisses du comté que j'ai été mis à la porte avec M. Langelier; je vous répondrai que vous êtes des effrontés menteurs, je vous défie de prouver cet avancé, et j'en appellerai au Révd. M. le curé Forgues et au Révd. M. Pelletier, curé de St. Jean, qui était présent lors de notre visite au presbytère.

Vous dites qu'il est faux, que M. Langelier ait été reconduit en triomphe chez moi; je vous dirai encore que vous tronquez la vérité: au moins 200 personnes de St. Jean et St. Laurent ont accompagné M. Langelier à ma résidence, et l'ont salué par des hurrahs enthousiastes en faveur du Lieutenant-Gouverneur. Quant aux fiers à bras, nous n'en avons pas dans notre parti, ils sont tous engagés par le parti conservateur pour surveiller les rentiers du gouvernement, gens bien malheureux, qui voient souvent le diable bleu, jusqu'au père Michaud, dont la présence est souvent requise pour tranquilliser les assommeurs qui sont encore aujourd'hui sous caution.

Je dois vous dire que M. Angers fait des efforts surhumains; toutes ses nobles phalanges repandent à profusion quantité de pamphlets et de libelles à l'adresse de l'Hon. M. Joly, à l'égard de ce dernier monsieur, je dois vous dire que suis informé par un témoin oculaire que le 31 mai dernier, l'hon. M. Joly a pris le dîner avec le Révd. M. Augustin Gauthier, curé de St. Patrice de Beauvillage, et qu'il a même couché au presbytère. M. Amyot était aussi dans la même paroisse, et n'a fait aucune visite au Révd. M. Gauthier. Au revoir, mes concitoyens, si vous

trouvez que ce n'est point suffisant, soyez persuadés que Jean-Baptiste a encore à sa disposition du savon pour vous.

J. B. GOSSELIN, marchand.

LOI DES MUNICIPALITÉS CANTONALES DU DISTRICT DE KEEWATIN.

Monsieur le Rédacteur.—Cette loi, proposée par l'Hon. M. Mills, ministre libéral à Ottawa, est-elle bien, comme ôse le prétendre le *Canadien*, semblable à la loi inique, inconstitutionnelle et tyrannique des ministres conservateurs de Québec, par laquelle le gouvernement de cette Province voulait prendre à la gorge les municipalités de Montréal, Québec et autres, et les forcer, sans aucune forme de procès, à payer leurs souscriptions en faveur du chemin de fer du Nord ?

Il est plus qu'évident, M. le Rédacteur, que le *Canadien* est de mauvaise foi quand il émet une pareille prétention.

Pour le prouver, je me contenterai de citer, ou plutôt d'indiquer quelques clauses du Bill (No. 23) de M. Mills, et je laisserai ensuite aux lecteurs de la présente correspondance à voir eux-mêmes les clauses que je cite et à juger de la véracité du *Canadien*.

La 4e clause du Bill en question dit que les pouvoirs de chaque municipalité seront exercés par son conseil.

La 52e clause parle de la nomination d'un *préfet* d'un *percepteur de taxes* etc...

La 54e dit que le *préfet* sera *judge de paix et officio*, et qu'il aura les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissent tous les *judges de paix*.

La 55e, paragraphe 1er, donne au conseil de chaque municipalité le pouvoir, entre autres choses, de *prélever des taxes*, et d'établir le *mode de recouvrement de ces taxes*.

Si le conseil a le droit d'établir le mode de recouvrement des taxes, il peut donc décréter que les contribuables seront *poursuivis*, pour le recouvrement des taxes qu'ils devront, devant le *préfet*, puisqu'il est *judge de paix*, ou devant n'importe quel autre *judge de paix*, ce qui ne voit rien qui empêche le gouvernement de la Province ou du Territoire dans lequel se trouve situé le District de Keewatin de nommer d'autres *judges de paix* dans chaque municipalité cantonale. Voilà donc des tribunaux devant lesquels on pourra poursuivre le recouvrement des taxes sans prendre les contribuables à la gorge. Devant ces tribunaux, ceux-ci pourront plaider et se défendre.

Qu'on lise maintenant le 2e paragraphe de la 77e clause, et l'on y verra que le percepteur pourra prélever le montant des taxes et les *fruits de poursuite*. Il doit donc se faire des poursuites pour le recouvrement des taxes. Ce paragraphe mentionne le mot *poursuite* deux fois.

Bien que le paragraphe 2e de la dite clause 77e dise : " Dans le cas où quel- que résidant négligera de payer ses taxes dans les dix jours qui suivront la demande qui lui en sera faite, le percepteur pourra ou prélever le montant (et les frais de poursuite) par la saisie et vente des biens du débiteur, " il ne s'en suit pas que le percepteur pourra faire vendre les dits biens *sans poursuite*, puisque, au contraire, il doit aussi prélever, en même temps que les taxes, les *fruits de poursuite*.

D'après les citations que je viens de faire, je conclus que la loi de M. Mills n'est pas du tout semblable à celle du ci-devant gouvernement conservateur de Québec, et que le *Canadien* a trompé effrontément ses électeurs. Je n'en dis pas davantage.

VERITAS.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Séance du 8.

Le débat est repris sur l'amendement proposé par M. Brown touchant l'imposition des droits sur les produits agricoles importés en ce pays.

M. RYMAL dit que les expressions " Libre échange " et " Protection " sont devenues en usage lors de la discussion de la loi sur les céréales en Angleterre et qu'on les a toujours employées depuis cette époque. Il est impossible de mettre le système de libre-échange en pratique en ce pays. Il s'agit de choisir les meilleurs moyens pour prélever l'argent nécessaire pour l'administration des affaires publiques tout en ménageant les intérêts du peuple. Il est en faveur d'un tarif de revenu, afin que le fardeau des taxes pèse également sur toutes les classes de la population. On ne doit pas favoriser une classe au détriment d'une autre. Cette question de la protection sur les produits agricoles a été agitée en pre-

mier lieu par les manufacturiers et les *toriers* qui l'exploitent pour tromper les cultivateurs et avoir leur appui.

En 1866, on a fait l'expérience de ce système de protection sur les produits agricoles. L'ancien gouvernement a imposé les droits sur le blé et la farine et en 1868 ces droits ont été abolis. L'orateur cite les remarques faites par Sir John A. Macdonald le 30 avril 1868 en faveur de l'abolition de ces droits. Aujourd'hui [Sir John A.] n'est plus au pouvoir et qu'il n'a aucune responsabilité comme ministre, il veut faire croire au peuple que le prélèvement de ces droits serait un bienfait pour la classe agricole.

Il cite aussi des statistiques touchant les exportations et les importations d'avoine, d'orge et de seigle et démontre que le chiffre des importations est insignifiant si on le compare à celui des exportations. Quant à la farine, depuis cinq ans le chiffre des importations et celui des exportations est à peu près le même. Ce sont les provinces maritimes surtout qui importent de la farine et la mesure proposée aurait l'effet de soulever les habitants de cette province contre celle d'Ontario.

L'hon. député de Kingston joue aujourd'hui le rôle d'un charlatan politique et il veut leurrer les cultivateurs, il est prêt à tout faire pour capter leurs suffrages. La majorité des cultivateurs de la province d'Ontario n'approuvent pas cette mesure et n'ont jamais demandé l'imposition de ces droits. Les honorables députés de la gauche veulent faire du capital politique au moyen de cette question de protection.

M. RYMAL compare ensuite le chiffre des dépenses sous l'ancien gouvernement et sous le gouvernement du jour. On en serions-nous, dit-il, si les honorables députés fussent restés au pouvoir ? En moyenne, ils augmentaient les dépenses de \$1,638,370 par année, et si cet état de choses se fut prolongé, les estimés de l'année courante se seraient élevés à \$29,888,000. Mais ils négligeaient les affaires de l'état de plus en plus, et en prenant pour base des calculs le montant des dépenses pendant les deux dernières années de leur administration, les estimés de cette année se seraient élevés à \$34,770,000 ou en se basant sur l'excédant des dépenses de la dernière année sur l'année précédente, il nous aurait fallu cette année \$40,000,000 (appl.).

Lorsque ces faits seront exposés aux cultivateurs du Canada, il est peu probable qu'ils accordent leur confiance à un parti qui travaillait à la ruine du pays [applaudissements bruyants].

M. GIBBS [South Ontario] se prononce en faveur de l'amendement.

Après quelques remarques de M. Casgrain, qui demande aux députés de la province de Québec d'exprimer leur opinion sur cette question.

M. MASSON dit qu'il s'opposera toujours à l'imposition des droits sur les produits agricoles, hormis qu'on accorde une compensation équitable à la province de Québec. Dans cette province on n'acceptera une mesure semblable que si elle fait partie du programme d'une politique de protection générale.

M. LAURIER.—C'est la première fois que l'hon. député dit qu'il est en faveur de l'imposition de droits sur le blé et la farine. L'hon. député sait qu'on ne récolte pas beaucoup de blé dans la Province de Québec, et il s'est tenu sur ses gardes en disant qu'il n'approuverait le prélèvement de ces droits que dans le cas où la mesure ferait partie du programme d'une politique de protection générale. Ses réponses aujourd'hui ne sont pas plus explicites que les remarques qu'il a déjà faites auparavant. Les conservateurs de Québec n'expriment jamais leurs opinions d'une manière claire.

Je demandai à l'hon. député si cette mesure touchant les droits sur le blé et la farine faisait partie du programme d'une politique de protection générale, s'il l'appuierait. On se sert de cette question de protection pour tromper des électeurs.

M. MASSON lit des extraits du discours qu'il a prononcé l'année dernière pour prouver qu'il a dit alors que les conservateurs ne pouvaient appuyer une mesure semblable, mais qu'ils l'appuieraient peut-être si elle faisait partie d'une politique de protection générale.

M. LANGEVIN se prononce contre le prélèvement des droits sur le blé et la farine. Les conservateurs de Québec sont néanmoins en faveur d'une modification du tarif qui serait de nature à rencontrer la prospérité dans le pays jouissait il y a six ou huit ans.

A minuit l'amendement de M. Brown étant mis aux voix est perdu sur la division suivante : Pour 28, contre 148.

LE NOUVEAU TRÉSORIER.—M. Lafrance entrera lundi prochain dans ses nouvelles fonctions.

LA GUERRE D'ORIENT.

Londres.—Une dépêche de Bucharest dit : La Roumanie est graduellement envahie par la Russie, et l'opinion publique est très aigrie contre les russes.

Le Col. Willesby est parti pour demander à la Russie des explications sur ses mouvements en Roumanie. Il est aussi porteur d'un ultimatum du gouvernement anglais à la Russie.

Une dépêche de San Stefano dit que le grand duc Nicolas et les généraux Gourko, Skobelev, Nepokotchitzky, Schouvaloff et Levitzki avec un nombreux état-major et une escorte de 50 cavaliers ont visité les principaux travaux de défense commencés dernièrement par les turcs entre San Stefano et Constantinople, et se sont embarqués sur le yacht impérial pour la ville. La construction de ces défenses a causé grande indignation et le Grand Duc a obtenu l'ordre de faire suspendre les travaux. Il est rumeur qu'Osman Pacha a ordonné l'érection des fortifications à l'insu de Raouf Pacha, le ministre de la guerre, à l'instigation de M. Layard, qui est accusé de faire des efforts pour amener la guerre entre la Russie et l'Angleterre.

RÉSIGNATION DE G. T. TREMBLAY, ÉCRIVAIN.

A. M. l'Éditeur de l'Événement.

Monsieur,

Après avoir lu la résignation de Cyrille X. Suzor, écrivain, sur le *Telegraph* d'hier soir, j'en suis venu à la conclusion d'offrir ma résignation comme candidat au Conseil-de-Ville, pour le Quartier Montcalm.

Je remercie sincèrement mes amis des efforts faits en faveur de ma candidature.

Votre dévoué serviteur,

GEORGES T. TREMBLAY,

Notaire.

Québec, 11 avril 1878.

A TRAVERS LA VILLE.

PERSONNEL.—L'Hon. M. Marchand est arrivé à Québec hier.

L'Hon. Bachand est attendu aujourd'hui.

L'Hon. M. Irvine est de retour de Mégantic depuis hier.

ASSEMBLÉE.—On nous prie d'annoncer qu'une assemblée des contribuables de St. Sauveur aura lieu à la salle du conseil, dimanche prochain, après vêpres, pour prendre en considération la question d'un télégraphe d'alarme pour St. Sauveur.

LA SAISON.—Depuis deux jours, nous sommes inondés. Les robinets de l'aqueduc céleste sont tous grand-ouverts et nous seringuent de l'eau tant et plus sur l'échine.

Cette pluie règle le compte de l'hiver et après elle vient un soleil chaud, l'hiver s'évanouira, il aura passé comme un songe.

Nos rues sont transformées en marécages et aux alentours du Cap Peau coule par torrents dans des rigoles.

SOCIÉTÉ MUSICALE STE. CÉCILE DE QUÉBEC.—Il y aura une assemblée générale des membres de cette société, à la salle ordinaire, dimanche le 14 courant, après la messe pour affaires importantes.

J. B. STROIS, Sec.

RÉSOLUTIONS DE CONDOLÉANCES.—Les officiers de l'Assemblée Législative se sont réunis lundi, le 8, pour passer des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de M. L. P. Turcotte, assistant-bibliothécaire de l'Assemblée Législative.

LA TRAVERSE.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie de la traverse, le 9 du courant, ont été élus directeurs pour l'année courante; W. D. Campbell, F. Gourdeau, E. Jones, François Samson, S. S. Shaw, D. C. Thomson, T. H. Thomson.

A une assemblée subséquente, M. Edwin Jones a été élu président.

FOOT BALL.—A une réunion du Club de Foot ball mercredi au pavillon des Patineurs ont été élus: Président, R. St. B. Young; vice-président et capitaine, A. Montzambert; secrétaire-trésorier R. Campbell, et membres du comité, A. Holloway, B. Harcourt Smith, A. Boswell, C. Miller et B. I. Heneker.

PRO BONO PUBLICO.—Les journaliers de la Corporation enlèvent en ce moment les marches de bois dans les divers escaliers de la ville.

Nous avisons aussi la Corporation de faire mettre de nouvelles passerelles dans les rues - il y en a beaucoup qui manquent, où qui ne valent plus rien, de sorte que la circulation devient difficile et désagréable.

ÉCHAPPÉ DE L'ASILE.—Une pauvre

folle internée à l'Asile d'Aliénés à Beauport, a réussi cette semaine à tromper la vigilance de ses gardiennes, et s'est enfuie.

On ne l'a pas encore rattrapée.

FAITS DIVERS.

MORT DU COL. ALLET.—Nous lisons dans la *Minerva* du 11 courant :

Nous apprenons avec regret la mort du Col. Allet, ancien commandant des Zouaves Pontificaux, arrivée en Suisse le 22 mars dernier, par suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Cette mort sera vivement déplorée par les Zouaves Canadiens qui ont servi sous les ordres du brave colonel et qui en ont gardé un si agréable souvenir qu'ils ont voulu le perpétuer en donnant son nom à leur association dans cette ville et dans la province.

JUBILÉ MUSICAL DE MONTRÉAL.—Le rapport de la dernière assemblée du comité d'organisation, nous fait voir que dix neuf corps de musique de la province sont inscrits pour ce grand concours musical.

Ces différents corps de musique concourant viennent des villes suivantes, savoir :

Ottawa, Kingston, Hamilton, London, Stratford, Arnprior, Québec, Waterloo, Longueuil et Montréal.

Les noms et le nombre des corps de musique venant de chacune de ces villes sont comme suit, savoir :

Deux d'Ottawa.

1er. Le corps de musique des gardes du Gouverneur-Général.

2e. Le corps de musique de la Société Ste. Cécile d'Ottawa.

Un de Kingston.

Le corps de musique de la Batterie A.

Deux de Hamilton.

1er. Le corps de musique du 13e Bataillon.

2e. The Hamilton Orange Band of Music.

Un de London.

Le corps de musique du 7ème Bataillon.

Un de Stratford.

The Stratford Town Band.

Un de Arnprior.

The Temperance Association Brass Band.

Trois de Québec.

1er. Le corps de musique de la Batterie B.

2e. Le corps de musique Indépendant de St. Roch.

3e. Le corps de musique de Notre-Dame de Beauport.

Un de Waterloo.

The Hubbard's Brass Band.

Un de Longueuil.

La Bande Nationale de Longueuil.

Six de Montréal.

1er. La Bande de la Cité.

2e. The Victoria Rifles Band.

3e. Le corps de musique Fanfare Jacques-Cartier.

4e. La Bande Hardy.

La Bande Ville-Marie.

La Citoyenne de Montréal.

Ces différents corps de musique concourant sont inscrits comme suit :

Six dans la classe des corps de musique réguliers :

Cinq dans la première classe des corps de musique indépendants, et onze dans la seconde classe des corps de musique indépendants.

M. C. G. Conn, de la Société Conn et Dupont, manufacturiers d'instruments de musique, demeurant à Elkhart, Indiana, s'engage à donner gratuitement comme prix au Jubilé Musical de Montréal, des instruments de musique au montant de \$350 à \$400.

On est aussi décidé à ouvrir une liste de souscription afin de permettre au comité d'ouvrir deux prix au montant de \$500, pour induire les corps de musique des États-Unis à venir prendre part à la fête.

M. Worthington, propriétaire de l'hôtel Windsor, offre généreusement de souscrire pour le concours ouvert aux corps de musique des États-Unis \$150, devant être divisés et distribués comme suit : Cent piastres pour le premier prix et cinquante piastres pour le second. De plus, M. Worthington s'oblige volontiers à faire venir deux corps de musique des États-Unis à moitié prix, et les pensionner gratuitement.

M. A. Beaudry, de la maison Beaudry et Viger, bijoutiers, de la rue Notre Dame, ont aussi offert un magnifique cadeau pour le Jubilé.

Quant aux drapeaux, MM. Coursol, O'Gilvie, Mullarky, C. O. Perrault et Leduc se sont chargés eux-mêmes de les présenter.

Plusieurs comités et sous-comités vont immédiatement prendre des mesures pour les souscriptions, etc.

BEAU CAROSSE.—Le *Times of India* raconte qu'on vient de construire à Calcutta, pour le maharajah de Jheend un carosse en argent massif, qui est un véritable chef d'œuvre d'élégance et de solidité.

Les panneaux, les moulures, les ressorts, les roues, le timon, le marche pied, en un mot la voiture entière sont en argent et le tout est orné de feuilles de lotus en argent, ciselé, au centre des panneaux, s'étalent les armes du maharajah, en or pur.

Les quatre lanternes de ce magnifique carrosse sont également en argent. L'intérieur est décoré avec luxe et renferme des coussins et des tentures en velours bleu.

MARCHE MONÉTAIRE.

New-York, 10 hs., 12 avril 1878.

Or, 4; Exchange Sterling, 87; Greenbacks, 98.

E. C. BARROW, Courtier.

PRODUITS EN GROS DE MONTRÉAL.

11 avril 1878.

FLEUR.—Recettes 3,150 quarts. Supérieur Extra 6.10 à 6.20; Extra Superfine 5.75 à 5.85; Fancy 5.40 à 5.45; Extra du Printemps 5.15 à 5.20; Superfine 4.60 à 4.70; Forte de Boulangers 5.30 à 5.50; Fine 4.15 à 4.25; Middlings 3.80 à 3.9; Recoupes 3.25 à 3.50; Sacs Ontario 2.60; Sacs de la Cité (délivré) 2.75.

DÉTERGES—Beurre, recettes 78 tinnettes, 10c à 19c. Lard, 13.00 à 13.50.

ALCALIS—Recettes 6 quarts. Potasse 3.80 à 3.85. Perlasse nominal

NECROLOGIE.

La mort, la triste mort compte encore un nombre de ses dernières victimes une personne dont le souvenir restera à jamais gravé dans le cœur de tous ceux qui la connurent, et le vide que sa perte va créer au milieu d'eux sera immense. Cette femme si pieuse, cette vraie femme, cette digne épouse, cette mère au cœur d'or, cette amie si sincère que nous tous pleurons aujourd'hui et qui fait le sujet de ces quelques lignes dictées à sa mémoire, était, hélas-nous de la nommer, Madame Justine Hutubés, épouse chérie de Ephrem Hudon, éboueur, Marchand, de la Cité de Montréal, décédée le 30 mars dernier, à l'âge de 65 ans.

Essayer de dire toutes les bonnes œuvres, les charités sans nombre que cette excellente dame a pratiquées pendant son trop court séjour sur cette vallée de larmes, serait une tâche bien difficile à remplir pour ne pas dire impossible. Qu'il nous suffise seulement de citer, pour montrer ce qu'elle fut, le seul fait que, outre ses six enfants, elle trouva encore le moyen de prendre, d'élever et faire instruire cinq jeunes orphelins qui, chose assez extraordinaire, ont donné à leur bienfaitrice la consolation de les voir toutes cinq religieuses avant sa mort.

Ce seul trait de charité que nous nous empressons de faire connaître entre mille autres, prouvera assez que nous n'exagérons rien en disant que Madame Hudon était douée des plus brillantes qualités du cœur et de l'esprit et que son dévouement pour les pauvres et les malheureux ne connaissait point de bornes. Je dis, les pauvres et les malheureux, oui, ce sont eux surtout qu'elle a secourus si souvent, qui pourraient bien nous faire comprendre quel trésor d'inextinguible bonté renfermait ce cœur d'élite, aussi la regretteront-ils toujours. Nul doute qu'après une vie aussi exemplaire Madame Hudon ne jouisse déjà de la récompense qu'elle a si bien méritée et ne soit réunie à l'unique et admirable jeune fille qu'elle avait et qui, après s'être consacrée à Dieu, fut enlevée aussi elle de ce monde trois ans avant sa bonne et vertueuse mère.

Madame Hudon laisse après elle un époux éploré et qu'à tant de titres elle affectionnait tendrement, ainsi que plusieurs fils dont la douleur à tous ne peut se décrire. Son service et sa sépulture ont eu lieu à Montréal, mercredi, le 3 ultimo, au milieu d'un concours bien grand de parents et d'amis qui s'étaient fait un devoir de venir prier sur la tombe de celle qu'ils tenaient en si haute estime.

Avant de terminer ce faible hommage rendu à la mémoire de cette sainte femme, je me permettrai de demander à son digne et honorable époux ainsi qu'à ses enfants bien-aimés de ne se point laisser trop abattre par leur légitime chagrin, mais de songer que celle qu'ils pleurent si amèrement est au Ciel où elle est heureuse d'un bonheur parfait et d'où elle ne cessera de veiller et de prier pour eux tous.

ERNEST CLÉMENT.

La *Minerva*, de Montréal, est respectueusement priée de bien vouloir reproduire.

Années Nouvelles.

DEMANDÉE

UNE BONNE CUISINIÈRE possédant de bonnes recommandations.

S'adresser à

JOSEPH POITRAS,

Faubourg St. Jean.

Québec, 12 avril 1878.

COMMIS DEMANDE.

Un Commis connaissant le commerce de Marchandises Sèches, et sachant les deux langues ayant une bonne main d'écriture et pouvant donner de bonnes références.

S'adresser à

L'HOTEL BLANCHARD,

Mardi 16 courant,

N 1 DEGUISE.

Québec, 12 avril 1878—1sp

PIANO A VENDRE.

Piano de première classe à vendre à bon marché. S'adresser au bureau de *L'Événement*.

Québec, 14 mars 1878.

ANNONCES NOUVELLES.

ENCAN D'UN FONDS DE BANQUEROUTE

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE. MARDI, le 16 AVRIL 1878 Dans l'affaire de W. S. CHURCH, de Betsiamis, Failli.

Nous avons reçu instruction de R. H. Wurtele, écuyer, syndic officiel, de vendre à l'encan, MARDI, le 16 AVRIL, au 2e étage du Bloc Richelieu, rue Dalhousie, Basse-Ville, tout le fonds de commerce de la faillite, consistant en Hardes Faites, Marchandises Sèches, Epicerie, Ferronnerie, un magnifique Lit de Plumes, Tapis, etc., etc.

La vente à DEUX heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. Québec, 12 avril 1878.

VENTE IMPORTANTE D'IMMEUBLE

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE. ACTE DE FAILLITE DE 1876 Dans l'affaire de EDOUARD JOBIN, Failli.

JEUDI, LE 18 AVRIL 1878

Nous avons reçu instruction de D. Lortie, écuyer, syndic en cette affaire, de vendre à l'encan, JEUDI, le 18 AVRIL, au Bureau de MM. Wurtele & Lortie, Bloc Richelieu, rue Dalhousie, No. 51, Basse-Ville.

La magnifique propriété appartenant au failli consistant en une Maison en Pierre à deux étages, située sur la rue St. Jean, faubourg St. Jean, No. 372, contenant 32 pieds de front sur 36 pieds de profondeur, avec Hangar, Cour spacieuse, Caves, etc., le tout en parfait ordre et sera livré au 1er mai prochain.

Sur toute information, s'adresser au Bureau de MM. Wurtele & Lortie. La vente à DIX heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs Québec, 12 avril 1878.

ENCAN DE MEUBLES

LUNDI, le 15 AVRIL 1878 AU No. 13, rue Couillard, Haute-Ville.

Seront vendus Meubles de Ménage, Sofa, Sideboard, Table à Dîner, Garde-Robe en Acajou, Bureau en Noyer, Objets d'Art en Bronze, Peintures à l'huile, Chronos Français, Lits, Paillasses à ressort, Poêles, Tuyaux soudés, Chaises, Tables, Lois Statutaires de Québec et d'Ottawa, un choix de Livres de valeur.

La vente à UNE heure et DEMIE précise A. & J. MAXHAM & CIE., Encanteurs. Québec, 12 avril 1878.

A VENDRE

AU BUREAU DE L'EVENEMENT. LE CRIME DES FEMMES, par Raoul de Naverly... 25 centimes PATIRA... 75 LE TRÉSOR DE L'ABBAYE... 75 Québec, 11 avril 1878.

ON DEMANDE

\$2,000 à emprunter à 6 pour cent. On donnera les meilleures garanties sur biens de fonds. S'adresser à GERMAIN GUAY, Notaire, 95, rue de la Reine. Québec, 11 avril 1878-23p

UN RARE AVANTAGE.

A VENDRE. Poste de commerce important, établi depuis 9 ans, avec Magasin et Résidence Privée.

Un magnifique poste de commerce situé dans le centre du village prospère de St. Romuald, au sud de Québec, se composant d'un magnifique Magasin, avec devanture moderne, et d'un grand stock d'Épicerie, Résidence Privée, Hangar, Remises, etc., ainsi que le terrain sur lequel se trouvent ces bâtiments.

Le poste est excellent pour le commerce d'Épicerie, qui se fait en ce village au comptant. Comme le propriétaire désire se retirer du commerce, il vendra le tout à des conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux au propriétaire. P. OREGAN.

Atteint La splendide résidence située vis-à-vis, contenant 16 chambres, et munie de toutes les commodités modernes. 11 avril 1878-613fa

MAGASIN A L'ÉPREUVE DU FEU A LOUER

S'adresser à C. & W. WURTELE. Québec, 3 avril 1878-12f

AVIS IMPORTANT.

Nous donnons avis à nos pratiques de vouloir bien nous faire tenir leurs commandes pour BOLS A LAIT, d'hui au premier Mai prochain, s'ils veulent profiter du bon marché.

A ARRIVER.

PANIER DE FAÏENCE assortis, en Couleurs et en Pierre Blanche.

A VENDRE PAR

RENAUD & CIE., 24, rue St. Paul. Québec, 11 avril 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements. Dans l'affaire de THOMAS GILCHEN, Failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au Bureau de Wurtele & Lortie, rue Dalhousie, Bloc Richelieu, Québec, MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour d'AVRIL, courant, à TROIS heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos et pour le règlement des affaires en général.

Québec, 6 avril 1878. R. HENRY WURTELE, Syndic Officiel.

A VENDRE OU A FRETER.

Le Remorqueur à Foyes "RAPID" jaugeant 133 tonneaux, avec Engin à Vapeur, de la force de 40 chevaux, cylindre de 27 pouces, Piston de 8 pieds. Actuellement en rade à New Liverpool.

S'adresser à JOHN ROSS & CIE., Québec. Ou à HUGH RITCHIE, New Liverpool. 8 avril 1878-12f

A la renommée—Charcuterie Française

A. RUHLMANN, Coin des rues Grant et des Fossés, en face l'École des Frères, St. Roch.

EXTRA PRIX A L'EXPOSITION 1877.

- Saucisson Boulogne, Saucisson d'Arles, Saucisson Émumé, Tête tromagé, Fromage d'Italie, Corn-beat ou bouff piqué, Langue Fourrée, Cervelas, Jambon cuit à la Gelée, Ganlantine, Pied Porc, Farci, Jambon Fumé, Jambon Fouté, Jambon à la Casserole, Andouille, Boudin Noir, Boudin Blanc, Boudin Fumé, Lard Salé, Bas-Côte Fumé, Tête Farcié, Saindoux, Graisse, Gelée.

Toutes les Marchandises sont tenues dans des chambres fraîches pendant les chaleurs de l'été et sont vendues à des prix très modérés.

SUCCURSALE à la HAUTE-VILLE

E. ROUMLHAC, Rue St. Jean, No. 39. Ou toute commande sera livrée dans le plus bref délai. A. RUHLMANN, Coin des rues Grant et des Fossés, en face l'École des Frères, St. Roch. Québec, 10 avril 1878-3m

Société Permanente de Construction des Artisans.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que suivant un des règlements de la Société Permanente de Construction des Artisans, l'Assemblée Générale Annuelle des Membres, aura lieu dans ses Bureaux, JEUDI, le 2 MAI prochain, à 7 heures p. m., pour recevoir le rapport du Secrétaire-Trésorier, l'Élection des Directeurs pour l'année courante et autres fins, etc.

Par ordre, A. J. AUGER, Sec. Trés. Québec, 9 avril 1878-3f

Instituteur et Institutrices demandés.

On aurait besoin d'un Instituteur pour l'École Modèle, et d'une Institutrice pour l'École-Élémentaire du Village de St. Henri de Lauzon. Il faudrait qu'ils seraient mariés. S'adresser au Président des Commissaires d'Écoles de cette paroisse. L. N. CARRIER, N. P. 2 avril 1878-15j

GRANDE VENTE IMPORTANTE DE

Meublés de grande valeur.

Nous avons reçu instruction de M. JOS. T. LEVALLEE de vendre à l'encan, MARDI, LE 16 AVRIL A DIX heures A. M., A sa résidence, La Canardière, Chemin Beauport,

Tout le mobilier des mieux assortis, comprenant Ameublement de Salon en Noyer Noir convert en Crin, do en Repp de fantaisie, Chambres à Coucher en Noyer Noir dessus en Marbre, Ameublement de Passage, Chaises, Toile Cirée, Tapis Bruxelles et Tapisserie, Ustensiles de Cuisine, Poêles, etc., etc. Un magnifique Piano "Weber" 7 octaves.

Voitures d'Hiver et d'Été, telles que Rokaway, Wagon Américain, Express, Wagon, Harnais, Selles, etc., etc. Sera aussi vendu le célèbre Cheval Courrier étalon pur sang connu sous le nom de "Carleton".

Vente absolument sans réserve à DIX heures du matin. Un LUNCH FREE sera servi de MIDI à UNE heure. DERY, ST. LAURENT & CIE., E. & C., Québec, 10 avril 1878

VENTE A L'ENCAN SANS RESERVE.

Meubles et Effets de Ménage, Marchandises Sèches, Mercerie, Marchandises de Goût.

A commencer JEUDI, LE 11 AVRIL 1878

nous vendrons à notre Salle d'Encan, Mo. 246, rue St. Joseph, St. Roch (près du Marché Jacques-Cartier)

Tout le stock à présent en mains, comprenant Sofas, Canapés, Chaises en Crin et en Bois, Sideboards, Tables à Dîner, Sott de Chambre à Coucher, Lavemains ouvert et fermé, Garderobes, Buffet, Matelats en Crin et en Laine, Lits de Plume, Couverts Blancs et de Couleurs, Courte pointes, etc., avec un assortiment général de Tweeds, Draps, Chapeaux de Foutre, Valises et Porte-manteaux, avec une quantité de Marchandises Sèches, etc.

Comme tout le stock doit être vendu avant le 1er Mai, les personnes qui seront à cette vente sont certaines de faire de bons achats à cette vente sans réserve. La vente commencera à DEUX heures, et le soir à SEPT heures et DEMIE.

JACQUES & MURPHY, Encanteurs. Québec, 9 avril 1878.

Société Permanente de Construction des Artisans.

FONDS PERMANENT.

Un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT (4 0/9) sur le Capital Permanent de cette Société sera payé aux actionnaires, le et après le 15 courant.

Le Livre de Transport sera fermé du 12 au 15 inclusivement. Par ordre, A. J. AUGER, Sec. Trés. Québec, 9 avril 1878-7f

F. X. LEPAGE

IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES RUE DE LA COURONNE No. 53.

A l'honneur de prévenir le public de la VILLE et de la CAMPAGNE que ses achats de PRINTEMPS et de LÉTÉ étant terminés l'assortiment de

MARCHANDISES SECHES se trouve complet dans tous les Départements, et il se flatte de pouvoir contenter les ACHETEURS même les plus difficiles, toutes ses

MARCHANDISES SECHES ayant été achetées, une partie argent comptant, une autre provenant de

FONDS DE BANQUEROUTE Il se trouve en mesure de pouvoir les offrir à des conditions qui défont toute compétition, soit pour les prix et qualités pour le GOÛT et le CHOIX de ses articles.

Coton Jaune, Shirting, Union Wincey, etc., etc. 300 pièces de Tweed Anglais, Écossais et Canadien (une spécialité), Drap Noir tout Laine et Union, Drap de Dames, Noir et de Fantaisie, Serge Noire pour Habits, Indiennes Anglaises et Américaines.

Mousseline, Laine, Dentelles, etc., etc. Grand assortiment de Soie Noire et de Couleurs.

300 pièces Étoiles à Robes, depuis les plus bas prix aux qualités les plus supérieures, et une foule d'articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Aussi Effets de la Vere Communion. Nous invitons spécialement les familles à venir visiter ce Département avant d'aller ailleurs.

Venez visiter le Magasin. F. X. LEPAGE. Québec, 8 avril 1878.

H. S. SCOTT & CIE.,

No. 60, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.

Térébentine Vernis Huile Pinceaux Peinture Peinture



Blanc de P'omb, Noir, Jaune, Rouge, Vert, "Put Driers," Terre d'Ombre, etc., Vernis Nobles & Hoore,

CONSTAMMENT EN MAINS

LE TOUT AUX PLUS BAS PRIX. Québec, 5 avril 1878.

AGENTS DEMANDÉS.

Une Compagnie d'Assurance Mutuelle prenant aussi des risques pour primes au comptant, récemment établie, et incorporée par acte spécial du Parlement, demande des agents pour les différents comtés des Trois-Rivières à Gaspé.

Tout agent devra justifier de sa compétence, être bien recommandé et devra fournir des sûretés à la satisfaction des Directeurs. Les personnes possédant de l'expérience en fait d'assurance seront traitées libéralement.

Risques de fabriques, de fermes et de commerce à des taux modérés. Adressez BOITE 526, Québec. 4 avril 1878-15jp

PROPRIÉTÉS A VENDRE.

1. Un emplacement situé dans le village de la Pointe-à-Pic paroisse de St. Etienne de la Malbaie, contenant six perches de front sur six perches et demie de profondeur avec une grande maison, connue sous le nom de "Murray Bay House" dessus construite, qui est très convenable pour un Hôtel ou une Résidence Privée.

2. Une terre située au même lieu, contenant quatre-vingt-dix pieds de front sur un demi arpent de profondeur, et de cette profondeur contenant trois-quart d'arpent de front sur environ trente-sept arpents de profondeur, avec une maison et autres bâtiments dessus construits.

Ces propriétés seront vendus à des conditions spéciales. Titres incontestables. S'adresser à la SOC. CONSTRUCTION MUTUELLE, No. 26, rue St. Jacques, B-V, Québec, 1er avril 1878.

PRELARTS !

Ayant acheté le STOCK DE PRELARTS de MM FIFE & WRIGHT autrefois FIFE & GARNEAU de cette ville, consistant en Prelarts de "Hare" et des meilleurs Prelarts Écossais, nous les offrons en vente à 35 par cent au-dessous du prix courant, aussi un autre lot semblable acheté sous les mêmes circonstances.

SAVOIR: 250 verges 70 cents pour 45 cents, 150 " 80 " " 57 " 300 " \$1.00 " 70 " 300 " 1.10 " 75 " 400 " 1.15 " 80 " 375 " 1.25 " 85 " 250 " 1.30 " 95 " 450 " 1.35 " \$1.00.

Ces Marchandises sont de qualités supérieures et garanties pour la durée.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 27 mars 1878.

SERINS A VENDRE.

Plusieurs SERINS importés et autres, mâles et femelles, provenant d'accouplements entre eux. S'adresser au No. 52, rue Ste. Geneviève, Cap. Québec, 13 mars 1878-1m

A VENDRE OU A LOUER.

La jolie et spacieuse résidence à deux étages, en briques à feu, située à la Canardière, sur le chemin de Beauport, à un mille de distance du pont Dorchester, comprenant neuf chambres et une cuisine, et munie de toutes les commodités modernes, ayant été de plus habillée à neuf l'an dernier. Quatre acres de terre entourant cette propriété qui est ombragée par bon nombre d'arbres. Le tout offrant le plus bel avantage. Titres indiscutables et conditions faciles.

S'adresser à LOUIS LECLERC, Notaire, rue St. Pierre. Ou à J. T. LEVALLEE, Restaurant Delmonico, rue St. Pierre. Québec, 27 mars 1878-1m

ON DEMANDE

UNE MODISTE d'expérience pour prendre charge du Département des Chapeaux, etc., etc.

S'adresser chez BRUNET & LAURENT, St. Roch. Québec, 26 mars 1878.

CANADA, Province de Québec, District de Québec. Cour Supérieure. No. 2561

Dame MARIE O. PINEL, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, épouse de Antoine Paquet, du même lieu, marchand,

vs Demanderesse, Le dit ANTOINE PAQUET, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause. LANGELIER & LANGELIER, Procureurs de la Demanderesse. Québec, 15 mars 1878-1m

MUSIQUE NOUVELLE.

SEUL !

CHARMANTE ROMANCE-MÉLODIE Poésie de A. FRÉCHETTE Musique par le COMTE DE PREMIO REAL Prix.....40 centimes. Publié et en vente chez

A. LAVIGNE, 25, rue St. Jean, (Banque d'Épargne.) Québec, 30 mars 1878

F. BARBEAU, PEINTRE.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques qui ont bien voulu l'encourager par le passé, les avertit qu'il est de retour de voyage et il sollicite de nouveau une part de leur patronage. Ayant acquis beaucoup d'expérience dans le métier, il est prêt à prendre tous les ouvrages qu'on voudra bien lui donner. PRIX TRÈS MODÉRÉS.

F. BARBEAU, No. 16, rue Daulac, St. Roch. Québec, 16 mars 1878-3m



J. GAUTHIER & FRÈRE. Décorations d'Églises, Dorure, Peinture à Fresque, Enseignes, Transparents, Peinture de Maisons, Tapisserie, Vitrage, etc. Québec, 29 mars 1878.

PIANOS! PIANOS!

Les Pianos les plus populaires sont ceux de la célèbre fabrique de

WEBER & CIE.

Ces instruments FAVORIS sont avantageusement connus d'un bout à l'autre de la Puissance. Les principaux POINTS d'excels-

lences sont un SON PLEIN, VIBRANT, PUISSANT et BRILLANT, une touche délicate et unie, et capable de résister longtemps sans être accordé. Le vent p' est ainsi construit qu'il lui est impos-

sible d'arrêter ou de fender; et les clavettes pour accorder, maintenant en usage et d'une espèce améliorées, ne peuvent se fêler que par suite de mauvais usage, même dans ce cas, aucun accorder peut les

remettre à l'usage comme auparavant. Chaque piano est inspecté à fond, avant de quitter les ateliers, et pas un n'est envoyé sans être parfaitement satisfaisant. Ainsi les personnes envoyant des commandes de loin, peuvent être aussi assurées qu'elles seront aussi contentes de leur achat, que si elles étaient présentes elles-mêmes pour faire leur choix. Ces pianos qui ne sont excellents par aucun son en vente à \$100.00 de réduction sur les prix connus. SEULEMENT CHEZ

BERNARD d'ALLAIRE.

Agence pour Orgues à tuyaux dites GIANT ORGAN pour Félises, prix très réduits, depuis \$50.00; Harmoniums bien connus de Mason & Hamlin et de J. Estey, etc., depuis \$25.00.

Musique en Feuille par les auteurs favoris, de 50 à 75 par cent au-dessous des prix établis.

BERNARD & ALLAIRE, No. 6, rue la Fabrique, Haute-Ville. Québec, 14 mars 1878.